Interview de Christine Tasin dans « Présent » : il est évident que je ne me tairai pas

écrit par Christine Tasin | 8 février 2020

.

Présidente de Résistance républicaine, Christine Tasin vient d'être condamnée à quatre mois de prison avec sursis pour « apologie du terrorisme ». Explications.

– A quelle apologie vous êtes-vous donc livrée ?

– J'ai eu le malheur d'écrire, après qu'un Anglais avait foncé sur une dizaine de musulmans devant une mosquée (faisant plusieurs blessés) après le troisième attentat musulman commis en Angleterre en quelques mois, que, peut-être, cet individu avait perdu quelqu'un de sa famille et avait voulu la venger, et qu'on pouvait le comprendre, et que, peut-être, il serait plus tard considéré comme un Charles Martel, si son geste ouvrait les yeux des politiques qui s'attaquaient au problème de l'invasion musulmane. C'était la première partie d'un article où je voulais faire

parler deux personnes opposées, l'une comprenant, sans pour autant l'élever au pinacle, l'acte de Darren Osborne, l'autre expliquant au contraire que répondre au terrorisme par le terrorisme n'est pas une solution. Il se trouve que je n'avais écrit que la première partie de l'article, laissée en brouillon, et qu'elle a été par erreur mise en publication, sans son miroir… Je m'en suis rendu compte le lendemain et l'ai immédiatement retiré, car inachevé, on en a apporté la preuve informatique au tribunal. Mais le CCIF avait déjà fait des captures d'écran et avait déposé plainte. Plainte reprise à son compte par le parquet. Mais, comme l'a dit le procureur, que le texte soit resté en ligne une heure ou un mois ne change rien à l'affaire… Procureur ayant requis six mois de prison dont deux avec sursis en me disant : « *On va vous calmer* ».

— La plainte émanait donc du CCIF, Collectif contre l'islamo- phobie en France. Un collectif anodin et bien intentionné ?

— C'est une officine active des Frères musulmans faisant des procès à tous ceux qui s'opposent à l'islamisation de la France, dénonçant ceux qui s'opposent au port du voile dans les commerces, etc. et faisant condamner, avec la complicité des tribunaux français, tous les récalcitrants. Ils affirment faussement : « l'islamophobie est un délit », mais aucun politique ne les remet en place.

— Renaud Camus a récemment écopé de deux mois avec sursis, Gilbert Collard et Marine Le Pen seront à leur tour jugés pour « apologie du terrorisme ». Et il y a l'affaire Mila… La tuerie de Charlie Hebdo a eu l'effet escompté ?

— Je crois que c'est, plus sûrement, la peur de voir les Français se révolter et qu'une guerre à la libanaise ou

comme en Algérie au moment de l’indépendance n’éclate. Ils ont donc décidé de taper dur sur les patriotes, pour les obliger à se taire et à subir sans rien dire l’occupation musulmane.

– Lors de l’énoncé du verdict, le juge a expliqué que ce verdict est bienveillant à votre égard. Lisons entre les lignes : la justice vous laisse une dernière chance… de vous taire, ou bien ce sera la prison ferme. Choisirez-vous l’autocensure ?

– Il est évident que je ne peux accepter d’être considérée comme une terroriste, je ferai donc appel. Mais il est évident aussi que je ne me tairai pas. C’est une question de vie ou de mort pour mon pays, pour nos enfants, nos petits-enfants, notre culture, la civilisation occidentale. Je veux pouvoir me regarder dans la glace chaque matin et, lorsque je mourrai, je veux pouvoir me dire que je ne suis pas restée les bras croisés dans un fauteuil à regarder le spectacle d’une France musulmane, la pire des choses, sans avoir rien fait pour l’éviter. Quel que soit le prix à payer.